



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du **7 FEV. 2020** la Préfète d'Ille-et-Vilaine informe les habitants de COMBOURG et TREMEHEUC qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la SAS METHA JC, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la création d'une unité de méthanisation située au lieu-dit « le pont Saint Martin » à COMBOURG.

Le dossier est consultable pendant quatre semaines, du 2 mars 2020 au 30 mars 2020 inclus :

- en mairie de COMBOURG, aux heures suivantes :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 le vendredi de de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :
<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de COMBOURG, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3 avenue de la préfecture 35026 RENNES cédex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – SAS METHA JC »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra à la Préfète avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.